



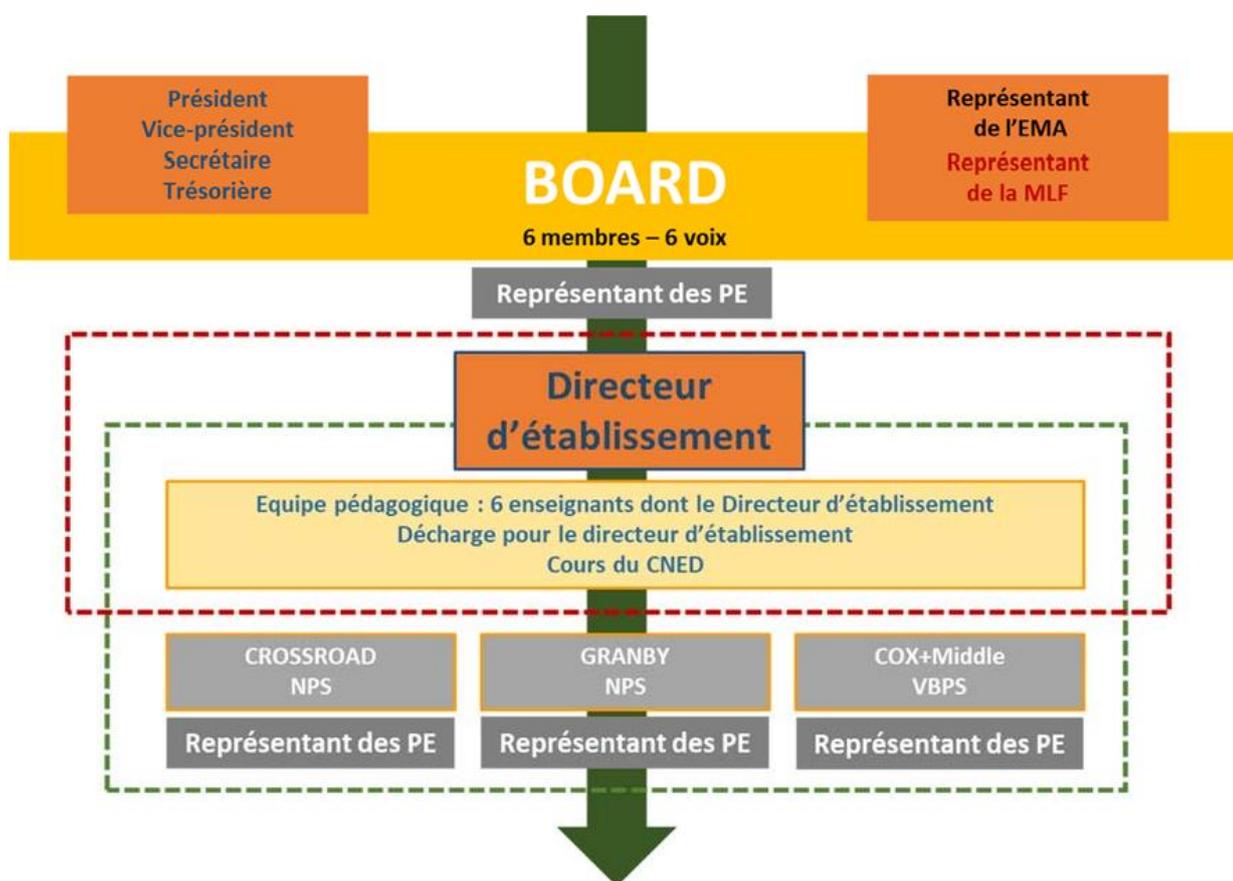
*De quoi s'agit-il ?*

**L'ÉCOLE FRANCO-AMERICAINE DE NORFOLK**

*Objectifs :*

*Appréhender le fonctionnement de l'EFAN*

L'EFAN (Ecole Franco Américaine de Norfolk) est le fruit d'un partenariat entre l'Etat-major des Armées (EMA) et la Mission Laïque Française (MLF) permettant aux enfants d'avoir une continuité encadrée des apprentissages du programme de l'Education Nationale Français, tout en bénéficiant d'une scolarité dans un établissement public américain.





Pour rappel, une convention Cadre de Partenariat relative à l'EFAN entre l'EMA et la MLF a été signée le 20 mai 2010, complétée par la convention annexe n°1 du 7 avril 2011, la convention annexe n°2 du 4 juillet 2014, la convention annexe n°3 du 11 juillet 2017 et la convention annexe n°4 du 18 septembre 2020.

D'autre part, :

- un protocole d'accord a été signé en mars 2017 avec Norfolk Public School (NPS) précisant les modalités de coopération entre l'EFAN et NPS ;
- un protocole d'accord a été signé en mai 2022 avec Virginia Beach Public School (VBPS) précisant les modalités de coopération entre l'EFAN et NPS.

L'EFAN est une « nonprofit corporation » au sens anglo-saxon du terme. Ce cadre juridique diffère de l'association loi 1901 à but non lucratif française. La juste connaissance de cette différence est de nature à lever tout doute sur le fonctionnement de l'EFAN. La comparaison de ces différents cadres juridiques n'est pas l'objet du présent document.

Néanmoins, il est extrêmement important de garder à l'esprit qu'au sein des « nonprofit corporations » il n'y a pas de cotisation par conséquent pas d'adhérent et donc pas d'assemblée générale comme au sein des associations françaises loi 1901.

En outre, ce modèle est le modèle retenu par l'ensemble des écoles privées américaines qui relève de ce cadre juridique. Ce dernière précise l'existence de deux instances, le conseil d'administration d'une part et l'établissement d'autre part dont le lien est assuré par le directeur d'établissement.

**L'EFAN est donc fondée juridiquement sur ce modèle et dirigée par un Conseil d'Administration qui a la responsabilité de la conduite des affaires administratives et financières, de la gestion du personnel, de s'assurer de la bonne organisation matérielle de l'école au quotidien.**

Ce conseil se compose d'un bureau (Président, vice-président, trésorier et secrétaire), du représentant de L'EMA qui définit la politique générale à mettre en œuvre au sein de l'EFAN, programme et gère la ressource budgétaire qu'il affecte au projet et d'un représentant de la MLF, dont la mission est d'accompagner le fonctionnement de l'EFAN sur le plan pédagogique et scolaire. Tous trois travaillent en concertation étroite dans le seul but de développer l'activité de la corporation.

Outre les missions spécifiques des membres du Conseil d'Administration, ces derniers peuvent créer en son sein tous les comités qu'ils jugent utiles à la poursuite de ses travaux et au développement de l'EFAN.

Ces comités peuvent être composés d'expert, de parents d'élèves voire même d'élève ou de toutes autres personnes ou compétences extérieures utiles au sujet traité. Ils soumettent leurs conclusions au Conseil d'Administration qui prend les décisions s'y rapportant.

**La mise en œuvre du projet pédagogique, des projets de développement et toutes autres orientations stratégiques décidés par le conseil d'administration, est du ressort du directeur d'établissement.**

Pour ce faire ce dernier dispose d'un établissement et d'une équipe pédagogique sur laquelle il s'appuie pour mettre en œuvre les décisions du conseil d'établissement.



Le directeur d'établissement :

- dirige l'équipe pédagogique ;
- recrute les enseignants en étroite collaboration avec la MLF ;
- organise les emplois du temps
- assure le lien avec NPS et VBPS ;
- est l'interlocuteur unique des parents d'élèves.

En sa qualité de directeur il préside :

- les conseils pédagogiques réunissant l'ensemble de l'équipe professorale tous les trimestres ;
- les conseils d'établissement réunissant l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves et un membre du conseil d'administration.

**C'est ainsi que l'établissement, offre aux enfants la continuité et la qualité d'un enseignement conforme aux programmes de l'Education Nationale, considérée comme un « special program » par les écoles publiques américaines avec lesquelles un partenariat a été ouvert :**

- Crossroads Elementary School, du CP (1st grade) jusqu'à la 4ème (8th grade) :  
<https://www.npsk12.com/cr>
- Granby High School, de la 3ème (9th grade) jusqu'à la Terminale (12th grade) :  
<https://www.npsk12.com/ghs>
- Cox High School, de la 3ème (9th grade) jusqu'à la Terminale (12th grade) :  
[https://vbschools.ss19.sharpschool.com/parents/student\\_registration](https://vbschools.ss19.sharpschool.com/parents/student_registration)

Le modèle, existant déjà dans d'autres villes américaines (Chicago, Miami), est basé sur un système de substitutions et d'additions de cours (français et américain). Les élèves, totalement intégrés dans un établissement public américain, sont retirés de certains cours américains et placés avec un enseignant titulaire ou diplômé, afin de suivre une partie du programme français. C'est pourquoi, parallèlement à l'inscription à l'EFAN, l'inscription dans l'établissement américain est obligatoire.

Ce mode de fonctionnement permet :

- aux élèves de l'école élémentaire : d'être dispensés des cours par correspondance grâce à un enseignement direct professeurs des écoles/élèves à l'imitation de ce que les élèves auraient en France métropolitaine ;
- aux collégiens et lycéens : de bénéficier de la mise en place d'un tutorat des professeurs pour les devoirs du CNED ;
- à tous les élèves : grâce aux accords entre la MLF, les ministères de l'Education Nationale et des Affaires Etrangères, une reconnaissance de la scolarité par les écoles françaises au retour d'affectation (et ce malgré la non-homologation) ;
- aux parents et élèves : un gain de temps précieux.

L'EFAN offre ainsi une éducation linguistique, académique et culturelle profondément ancrée à la fois dans les systèmes éducatifs français et américains, qui ont chacun leur méthodologie et leurs perspectives. Les élèves bénéficient de cette diversité pédagogique tant au niveau du programme que de leur vie sociale. Durant leur journée à l'école, ils passent plusieurs fois par jour d'un contexte à l'autre et apprennent à jongler entre les emplois du temps, les langues et les codes pédagogiques et sociaux de deux systèmes différents. Les élèves acquièrent ainsi des capacités de réflexion, d'analyse et de travail en autonomie élevées.